

PASTORALISME ET MAUVAISE GOUVERNANCE DANS LE SAHEL

Zahabi Ould Sidi Mohamed, UN, Soudan du Sud, zahabi@un.org

Traiter d'un tel sujet, en l'espace de temps qui nous a été imparti, n'est pas une tâche aisée compte tenu de la complexité de la question qui demeure toujours d'actualité dans des sociétés sahéliennes en pleine mutation évoluant dans un environnement caractérisé par une insécurité grandissante et multiforme. Les questions « de bonne gouvernance » constituent aujourd'hui un élément clef dans le traitement de la problématique du développement de manière générale et de la sécurité aussi.

La sécurité devient de plus en plus précaire dans l'espace sahélien confronté à des multiples crises du fait des hommes et de la nature. Par conséquent il devient vital de s'intéresser à tous les facteurs pouvant contribuer à la résolution des conflits et à l'apaisement des relations sociales dans l'espace pastoral sahélien.

Cette communication n'est qu'une ébauche de ce que pourrait être un sujet capital à approfondir par les chercheurs et experts au niveau des États sahéliens à travers leurs politiques de développement rural où l'élevage traditionnel extensif a toujours été perçu comme un mode de production archaïque alors qu'avec l'épreuve du temps il s'est révélé comme étant l'un des meilleurs modes de gestion des fragiles ressources naturelles dans le Sahel.

C'est ainsi que traiter de la « bonne gouvernance » dans le domaine de la gestion des activités pastorales revient à poser certaines questions de fond sur : l'identification et la prise en compte par les États des intérêts des pasteurs nomades dans un environnement de plus en plus fragile où malheureusement la compétition entre les acteurs a pris le dessus sur « l'art du compromis » qui avait toujours permis aux agriculteurs et éleveurs sahéliens de maintenir une certaine symbiose dans leurs interrelations socio-économiques. L'interdépendance et la complémentarité entre les activités des pasteurs et leurs voisins agriculteurs ont été profondément affectées par l'intervention des puissances publiques étatiques qui, malheureusement dans leurs politiques développementalistes volontaristes, ont fait de l'élevage traditionnel le parent pauvre des « réformes agraires » engagées par les différents États sahéliens de l'indépendance à nos jours.

Il ne serait pas exagéré de nos jours de dire que « la bonne gestion des questions foncières » est un facteur clef de sécurité et de stabilisation des États sahéliens. Le foncier est au cœur de la crise actuelle des systèmes de production ruraux et de leur transformation tout comme il est un élément essentiel dans le maintien de la sécurité et de la paix sociale entre les communautés rurales.

Dans plusieurs pays sahéliens il a été établi que les législations modernes régulant les questions foncières ont attisé les conflits entre pasteurs nomades et agriculteurs en dénaturant les rapports « homme-terre » en les transposant sur des registres de pensée complètement en porte-à-faux avec les logiques des acteurs traditionnels attachés à leurs us et coutumes dans lesquelles ils se reconnaissent davantage. Il est aussi établi que l'apaisement des conflits fonciers ne pourra se faire que par une plus grande implication des ruraux dans la résolution des litiges de terre. Ceci suppose une décentralisation de la gestion des questions foncières en responsabilisant les acteurs concernés et en adaptant la législation moderne aux réalités locales. Les textes juridiques servant de base à la tenure foncière seront d'autant plus efficaces lorsqu'ils seront compris et élaborés de manière participative avec ceux qui sont censés les appliquer. Cette démarche reste au centre de ce que l'on entend par « bonne gouvernance » du domaine rural en général et du secteur pastoral en particulier.

Exemple du Mali

L'analyse de l'arsenal juridique régissant le foncier au Mali est un mélange de conventions entre populations indigènes sous l'occupation coloniale et des éléments du droit positif malien dont le code domaniale et foncier de 1986. Une des lacunes fondamentales du code domaniale et foncier du Mali est sa marginalisation du domaine pastoral. Certes le régime de la concession rurale peut être utilisé pour la création de fermes modernes dans les environs des grandes villes, mais cela reste insignifiant par

rapport à la définition et la reconnaissance d'un domaine pastoral propre aux éleveurs nomades vivant d'une activité traditionnelle ayant besoin de grands espaces. Ceci a conduit un chercheur malien lors d'un colloque à Bamako en 1989 à dire « lorsqu'on jette un regard sur l'arsenal juridique malien, en vue d'y déceler une définition de l'espace pastoral, on ne la trouve nulle part ». Cette situation n'est pas propre au Mali mais demeure la norme dans la plupart des pays sahéliens où l'élevage extensif n'est pas considéré, à tort, comme un mode de production viable.

Sous la période coloniale, des administrateurs ont essayé de codifier les relations entre agriculteurs et éleveurs en établissant « des conventions écrites » en vue de permettre la cohabitation entre les communautés locales mais ces textes, bien que visant à l'époque l'importance de protéger les espaces pastoraux, sont aujourd'hui largement dépassés par une législation moderne les abolissant ou par une désertification endémique les rendant de facto caduques.

Cette situation a malheureusement encore été aggravée par les crises sécuritaires qui secouent actuellement la plupart des pays sahéliens où l'émergence des rebellions, contestant aux États le plein exercice de leur souveraineté nationale sur l'ensemble de leurs territoires, est venue achever les quelques règles normatives qui permettaient aux éleveurs nomades de conserver une main mise sur leur espace traditionnel de nomadisme.

La prolifération des armes, l'émergence de nouveaux acteurs politiques dans l'espace sahélien, et l'utilisation de l'élevage extensif comme moyen de blanchiment de l'argent de la drogue ont porté un coup de grâce au nomadisme qui avait permis à des milliers de familles de sauvegarder une activité productive qui en même temps constitue une partie importante de leur identité culturelle.

L'institution de règles de « bonne gouvernance » s'impose aujourd'hui avec acuité dans tous les domaines de production au sein des États sahéliens et en particulier en ce qui concerne le pastoralisme qui, beaucoup plus qu'une activité secondaire, devrait être perçu comme un moyen adéquat d'exploitation de ressources naturelles fragiles.